



JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP.^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.					
				Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. 1 ^{re} soir.	12 h. 55 ^m soir.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.	
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.	
		7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.	
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.					

Cahors, le 21 Avril.

Les travaux de la session parlementaire.

Les Chambres ont repris, jeudi, le cours de leur session, interrompue pendant les vacances de Pâques. Celles-ci, commencées le 19 mars, auront duré juste un mois. Cette suspension de travaux a accompli les questions sur lesquelles la Chambre des députés aura à statuer à son retour.

La première question à l'ordre du jour, était une proposition de M. Viette, tendant à assimiler à la gendarmerie au point de vue des pensions de retraite, le personnel des douaniers et des forestiers. Cette proposition vient d'être rejetée.

Viendra ensuite la première délibération sur les propositions relatives à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Cette question forme le complément naturel de celle des sociétés de secours mutuels que la Chambre a discutée en première lecture avant les vacances.

En troisième lieu, la Chambre aura à discuter les divers projets relatifs à la transportation des récidivistes. On s'attend, à ce sujet, à de longs et intéressants débats qui occuperont certainement plusieurs séances.

L'ordre du jour comporte encore une vingtaine de questions qui y figurent plutôt pour mémoire que comme fixées à un rang définitif de discussion.

Tel qu'il est actuellement réglé, l'ordre du jour comporte dans l'ordre suivant les projets que voici : Projet de loi sur la liberté des syndicats professionnels ; proposition Marco, tendant à rétablir le certificat d'études universitaires ;

proposition Langlois, sur l'organisation de la sûreté commerciale ; projet de loi sur la conservation des monuments et objets historiques et artistiques ; proposition Lefebvre (Seine-et-Marne), tendant à enlever aux fabriques des églises le monopole des inhumations ; projet de loi sur la nomination et le traitement des instituteurs.

En outre, il y a plus de vingt propositions sur la prise en considération desquelles la Chambre sera appelée à se prononcer.

D'autre part, la Chambre va être saisie, par le gouvernement, d'une vingtaine de projets de loi, la plupart très-importants et qui donneront lieu à de graves débats.

Ces projets sont les suivants :

1^o Sur les cris séditieux et les manifestations de la voie publique ;

2^o Sur le droit d'association ;

3^o Sur la révision de la loi de 1867 relative aux sociétés ;

4^o Sur la création des logements à bon marché ;

5^o Sur les mesures à prendre pour assurer notre protectorat au Tonkin ;

6^o Sur la réorganisation financière et administrative de la Tunisie ;

7^o Sur le recrutement, l'avancement, les sous-officiers, l'armée coloniale, les enfants de troupe et l'artillerie de forteresse ;

8^o Enfin la conversion du 5 0/0 en 4 1/2.

Ajoutons à cette nomenclature, le budget de 1884 dont les tableaux détaillés ont été distribués jeudi aux députés.

Pour les travaux intérieurs, la Chambre ne sera pas moins chargée que dans les délibérations de ses séances publiques.

En dehors de 107 commissions, actuellement en exercice, la Chambre va avoir à élire la com-

mission du budget de 1884, la commission de la réforme judiciaire chargée d'examiner les projets déposés par M. Martin-Feuillée, au nom du Gouvernement.

On voit, par ces détails, l'étendue de la tâche que s'est imposée la Chambre.

TEXTE DU PROJET DE LOI

Sur la Conversion.

Paris, 19 avril.

Voici le texte du projet de loi relatif à la conversion qui a été lu aujourd'hui à la Chambre par M. Tirard et qui sera discuté demain.

DISPOSITIF DU PROJET DE CONVERSION.

Art. 1^{er}. — Le ministre des finances est autorisé à rembourser les rentes 5 0/0 inscrites au Grand Livre de la Dette Publique, à raison de 100 fr. par 5 fr. de rente ou à les convertir en nouvelles rentes 4 1/2 0/0, portant jouissance du 16 août 1883, à raison de 4 50 de rente pour 5 fr. de rente.

Art. 2. — L'exercice du droit de remboursement est suspendu pour les nouvelles rentes à 4 1/2 0/0 pendant un délai de cinq années, à courir du 16 août 1883.

Art. 3. — Les arrérages du nouveau fonds 4 1/2 sont payables par trimestre.

Le minimum de la rente inscriptible est fixé, pour ledit fonds, à 2 francs.

Tous les privilèges et immunités attachés aux rentes d'Etat sont insaisissables, conformément aux dispositions de la loi du 8 nivôse an VI et du 22 floréal an VII, et peuvent être affectés aux remplois et placements spécifiés par l'article 29 de la loi du 16 septembre 1871.

Art. 4. — Tout propriétaire de rente 5 0/0 qui, dans le délai de 10 jours, à compter d'une époque qui sera fixée par le Président de la République, n'aura pas demandé le remboursement, sera considéré comme ayant accepté la conversion.

Art. 5. — Les remboursements demandés pourront être opérés par séries, et les rentes non converties continueront à porter l'intérêt 5 0/0 jusqu'au jour de leur remboursement effectif.

Art. 6. — Les rentes converties jouiront de l'intérêt 5 0/0 jusqu'au 16 août 1883.

Art. 7. — En ce qui concerne les propriétaires de rente qui n'ont pas la libre et complète administration de leurs biens, l'acceptation de la conversion sera assimilée à un acte simple d'administration, et sera dispensée d'une autorisation spéciale et de tout autre formalité judiciaire.

Les tuteurs, curateurs et administrateurs pourront, nonobstant toute disposition contraire, notamment par dérogation à l'article 5 de la loi du 25 février 1880, recevoir et aliéner ultérieurement, sans autorisation ni promesses, la rente au porteur représentative des fractions de francs non inscriptives, résultant de la conversion des rentes appartenant aux incapables qu'ils représentent.

Art. 8. — Pour les rentes grevées d'usufruit, la demande de remboursement devra être faite par un propriétaire et un usufruitier conjointement.

Si elle est faite par l'un des deux seulement, le Trésor sera libéré en déposant à la caisse des dépôts et consignations le capital de la rente.

Si le dépôt résulte du fait de l'usufruitier, celui-ci aura le droit, jusqu'à l'emploi, aux intérêts que la caisse est dans l'usage de servir.

S'il résulte du fait du nu-propiétaire, ce dernier sera tenu de bonifier l'usufruitier de la différence entre le taux des intérêts payés et celui du 4 1/2.

Toutefois, il n'est porté aucune atteinte aux stipulations particulières qui régissent les droits du nu-propiétaire et de l'usufruitier.

Art. 9. — Le ministre des finances est autorisé à pourvoir aux demandes de remboursement qui seront faites, au moyen d'une émission au mieux des intérêts du Trésor, de rente 4 1/2 nouvelle jusqu'à concurrence de la somme de rentes nécessaire pour produire le capital correspondant aux dites demandes.

Art. 10. — Il pourra être provisoirement pourvu au remboursement demandé, ainsi qu'aux

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(45) du 21 Avril 1883.

LES

COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

— J'ai commis un crime, c'est entendu. Vous dites qu'il est sans excuses? Je vous arrête là.

Sans excuses! mes pauvres amis. Si vous la connaissiez, mon excuse, elle vous en ferait commettre bien d'autres!

La comtesse de Meung eut un sourire dédaigneux, murmurant du bout des lèvres :

— Impertinent!

— Impertinent! Madame, vous savez bien que non, je voudrais vivre à vos pieds. Vous l'ai-je assez souvent demandé?

Vous devriez être la première à désirer que mon excuse soit assez sérieuse pour faire pardonner mon crime.

— Je ne conrais pas votre excuse, comte, je ne veux pas l'a.mettre et m'en soucie fort peu.

Vous aviez promis, vous manquez de parole, c'est là le seul point essentiel.

Gontran de Montlieu riait, montrant des dents superbes.

— Ah! les femmes! les femmes! comment être assez fou pour demander à ces jolis jouets de raisonner un quart d'heure?

Le duc de Vargas se récria :

— Mettez-le donc à l'amende, Mesdames. Vous êtes trop bonnes de supporter les impertinences du comte de Montlieu.

Gontran regarda le duc d'un air moqueur. Sûr de l'impunité, rien ne pouvait ébranler son empire auprès des femmes réunies dans ce salon.

Ses amis se montraient jaloux de ses incessantes bonnes fortunes.

La scène que l'on vient de lire se passait chez la comtesse de Meung, une des femmes à la mode du grand faubourg. Des jeunes femmes et des jeunes gens avides de plaisirs se groupaient autour d'elle.

Ils ne pouvaient rester un jour sans inventer un nouveau divertissement.

Quatre heures sonnaient, l'heure des réceptions de la comtesse. Entourée de sa cour ordinaire, sept ou huit jolies femmes, une dizaine de jeunes gens, la comtesse cherchait vainement à étouffer sa colère.

Cette femme, habituée aux hommages, avide de régner, se trouvait humiliée de l'oubli du comte de Montlieu, oublié d'autant plus impardonnable, que la veille, pour la première fois, elle lui avait dit qu'elle l'aimait.

La baronne de Valbreuse, jalouse du succès de la comtesse, vit combien la conversation lui devenait désagréable. En charitable amie qu'elle était, elle appuya sur l'in-

cidant.

Se retournant vers Gontran de Montlieu, elle lui dit coquettement :

— Mon cher comte, saurons-nous enfin votre excuse?

— Oui, Madame, je vais vous la dire : je la dois à tous ceux qui ont la bonté de m'attendre et de me désirer.

La baronne l'interrompit, souriante.

— Je parie que votre excuse a des bras et des jambes, qu'elle est bien constituée, qu'elle est née viable.

Gontran s'inclinait, ironique.

— Vous avez deviné, Madame : mon excuse a des bras, des jambes, tout ce qu'il faut enfin pour séduire.

On se mit à rire. La comtesse s'éventait fiévreusement, afin de dissimuler son trouble.

Le comte de Montlieu se renfonça dans son fauteuil, jetant un coup d'œil circulaire, il commença :

— Je vous dois le récit de ma soirée :

Il était convenu entre nous que j'allais d'abord à l'Opéra; on jouait les *Huguenots*. Vers onze heures, je devais être ici. Est-ce bien cela?

Il se retournait du côté de la comtesse, la regardant de façon à la faire rougir. Elle murmura :

— C'est cela, en effet.

— J'allai donc à l'Opéra avec mon hôte, le baron de Flers, que je pilote depuis une semaine, soit dit en passant, et qui commence

à fatiguer mon caractère angélique.

Je laissai de Flers faire sa cour à la belle comtesse Soderini et me dirigeai vers la loge du prince Schernitoff, auquel j'avais un mot à dire, de votre part, comtesse.

J'avais déjà remarqué la singulière attitude du prince. Tournant le dos à la salle, il paraissait regarder dans la direction du petit salon de sa loge. Fédor Dolmatow, qui était avec lui, agissait de même.

— J'entrai.

V

Dès les premiers pas, je fus enveloppé par un parfum de gardénias, suave, subtil, un vrai parfum de femme. Je regardai, attentif, et je vis!

Je renonce, messieurs, à peindre ce que je vis.

Le duc de Vargas se mit à rire.

— Une femme, parbleu!

Gontran le regardait rêveur.

— Oui, une femme. J'affirme que jusqu'à ce jour, je n'ai rien vu de pareil.

Mme de Valbreuse se récria.

— Vous étiez, sans doute, dans vos crises d'indulgence, mon cher comte. J'ai assisté hier à la représentation; je n'ai rien vu, parmi les femmes réunies dans les loges, qui soit digne d'un pareil enthousiasme.

A suivre.

frais de toute nature des opérations autorisées par la présente loi, au moyen d'une émission de Bons du Trésor à l'échéance de cinq années au plus, ou d'une avance de la Banque de France.

Art. 11. — Les conditions dans lesquelles s'effectuera le remboursement et la conversion des rentes 5 0/0, la délivrance aux ayants-droit d'une promesse de rente au porteur, pour les fractions de rente non inscriptibles, seront déterminées par un décret du Président de la République.

Art. 12. — Tout titre, ou toutes expéditions à produire, pour le remboursement ou la conversion des rentes 5 0/0, pourvu que la destination en soit exprimée, et en tant qu'ils serviront uniquement aux opérations nécessitées par la présente loi, seront visés pour le timbre et enregistrés gratis.

Art. 13. — Le ministre des finances rendra compte des créations autorisées par la présente loi, au moyen d'un rapport adressé au Président de la République et distribué au Sénat et à la Chambre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 avril.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON, PRÉSIDENT

Après le tirage au sort des bureaux, **M. Tirard** dépose un projet de loi portant autorisation de rembourser ou de convertir en 4 1/2 0/0 les Rentes 5 0/0. Nous donnons plus haut le dispositif du projet de loi.

M. de Cassagnac demande la réunion immédiate dans les bureaux.

La Chambre décide que la commission sera nommée dans les bureaux demain, à deux heures.

M. le Ministre de l'Intérieur dépose un projet relatif aux manifestations sur la voie publique.

M. le Ministre des affaires étrangères dépose un projet de crédit de 370,000 fr. pour les frais de représentation de la France au couronnement de l'empereur de Russie.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition Viette, tendant à assimiler à la gendarmerie, au point de vue de la retraite, le personnel des corps forestier et douanier.

M. Labuze constate que cette proposition s'adresse à un personnel très intéressant et dont le traitement est insuffisant. Toutefois, la proposition n'est pas admissible. Les douaniers et les forestiers ne sont pas des militaires, comme le prétend l'auteur de la proposition, et l'assimilation qu'il fait de ces corps avec celui de la gendarmerie n'est pas fondée.

L'orateur prie la Chambre de ne pas passer à une deuxième délibération.

M. Viette défend sa proposition qui, dit-il, comporte des sacrifices légers et n'est pas de nature à compromettre l'équilibre du budget.

M. Labuze insiste. Il représente la situation budgétaire comme ne permettant pas de donner satisfaction à la proposition.

M. Tirard dit que, vu la situation budgétaire, il se voit dans la pénible nécessité de repousser le crédit demandé. Il rappelle qu'on a déjà beaucoup de crédits supplémentaires indispensables à demander. On ne peut pas en admettre de nouveaux.

Le chiffre des dépenses s'accroît constamment et la majoration des recettes sur laquelle on comptait ne s'est malheureusement pas continuée. La situation budgétaire n'est pas mauvaise en ce sens que le chiffre des recettes est en augmentation sur celui de l'année dernière; mais il n'en est pas moins vrai que la Chambre doit être très prudente et ne voter aucun crédit imputable sur des excédents qui peuvent faire défaut. (Applaudissements au centre et à gauche).

La discussion générale est close. Le scrutin est ouvert sur le passage à la lecture des articles. La Chambre décide par 223 voix contre 183 de ne pas passer à la discussion des articles.

Sur la demande de **M. Maze**, et après les explications de **MM. Nadaud** et **Tirard**, la proposition relative à la casse nationale des retraites pour la vieillesse est ajournée.

La Chambre s'ajourne à samedi.

SÉNAT

Séance du 19 avril

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER.

M. Labiche dépose un rapport concernant le projet sur les enterrements civils et religieux.

On procède au tirage au sort des bureaux.

M. le Président annonce la mort de **MM. Delord** et **Varroy** et se fait l'interprète des regrets de tous leurs collègues.

Séance samedi.

Informations

M. Bernard Lavergne, dans le *Télégraphe*, dit que l'impression produite en province par la conversion n'est pas bonne.

Le même journal ajoute : Nous le déclarons très nettement et nous ne saurions trop recommander à qui de droit de la prendre en sérieuse considération.

« Le cinq pour cent appartient presque exclusivement aux petits, très petits capitalistes.

« Il forme la réserve sacrée de la maison.

« Vous allez créer du coup une nouvelle couche de mécontents et faire perdre des amis à la République.

« Trouvez-vous que le moment soit bien opportun à la suite des agitations cléricales qui nous font en somme quelque mal ? »

Le *Figaro*, parlant de la loi sur les cris et emblèmes séditieux, espère que le gouvernement renoncera définitivement à modifier la loi sur la presse. Si la République languit, ajoute-t-il, c'est par ses propres fautes, non à cause de nos attaques.

La *République française* approuve la conversion; elle dit que le gouvernement est seul juge de son opportunité.

Le *Journal des Débats* se plaint de la multiplicité des projets de loi soumis à la Chambre.

Le *Soleil* critique le dernier discours de **M. Tirard**. Il dit que le meilleur moyen de rallier les Arabes c'est de ne pas les exproprier. Le projet de crédit de cinquante millions pour la colonisation ressemble trop à une affaire financière.

Rome, 18 avril.

On télégraphie de Tunis à l'agence Stefani : « Le consul italien a reçu pour instructions de considérer comme dénuée de toute valeur juridique la sentence rendue par le conseil de guerre français contre l'italien Canino, qui est rentré à Paris, depuis plusieurs semaines.

Dublin, 18 avril.

Le jury a condamné à mort le nommé **Corley** pour participation à l'assassinat de **M. Burke** et de **lord Cavendish**, à Phoenix-Park.

Le nommé **Kinsington** a été arrêté aujourd'hui à Liverpool comme complice du même assassinat.

La grève de Marseille.

Marseille, 19 avril.

La situation est meilleure, 1,734 ouvriers, dont 500 anciens grévistes, travaillent au chargement et au déchargement des navires. Les matelots et les chauffeurs renoncent à la grève.

Demain, on l'espère, Marseille aura repris sa physionomie ordinaire.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Monument Gambetta.

M. Alphonse Oridan, président du groupe républicain de Lectoure, qui s'est rendu aux obsèques de **Léon Gambetta**, vient de mettre à la disposition de **M. le maire de Cahors**, une somme de 423 fr. 95 recueillie par lui.

Le comité est heureux de remercier **M. Oridan**, et les républicains Lectourois, du zèle et du dévouement dont ils ont fait preuve pour cette œuvre patriotique.

M. Bargeton, récemment appelé à la Préfecture de la Dordogne, est arrivé, jeudi soir, à Périgueux.

M. Bargeton a été préfet du Lot de 1879 à 1881. Il a laissé, dans notre département, des souvenirs d'urbanité et de modération qui faisaient prévoir son rapide avancement.

M. Tinel, chef du bureau des finances à la Préfecture du Lot, vient de succomber, quoique jeune encore, à la maladie dont il souffrait depuis longtemps.

M. Tinel était un de ces employés aussi modestes que sûrs qui savent se créer une spécialité et qui y excellent. **M. Tinel** avait celle de la comptabilité. Il sera difficilement remplacé dans le poste qu'il occupait depuis plus de vingt ans.

M. Tinel tenait également, depuis longtemps, la comptabilité de la Caisse d'épargne.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'un nombreux cortège de collègues et d'amis. Ses camarades de la Préfecture ont, comme suprême marque de sympathie, déposé plusieurs couronnes sur sa tombe si prématurément ouverte.

CONCOURS

POUR L'ADMISSION D'UN EXPÉDITIONNAIRE ATTACHÉ AUX BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Par arrêté préfectoral, un concours sera ouvert le samedi 12 mai prochain, à 9 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel de la Préfecture à Cahors, pour l'admission d'un Expéditionnaire attaché aux bureaux de la Préfecture, au traitement de 700 francs.

Les jeunes gens âgés de 18 ans révolus et de 25 ans au plus, qui auraient l'intention de s'y présenter, devront produire une demande qui sera accompagnée des pièces suivantes :

- 1° Un extrait de l'acte de naissance ;
- 2° Un certificat des autorités locales constatant que le candidat jouit de la qualité de Français et qu'il est de bonne vie et mœurs ;
- 3° Un certificat du Proviseur, Principal ou chef d'institution auprès duquel il a fait ses études. Ce certificat fera connaître à quelle classe les études du candidat se sont arrêtées, et indiquera en même temps, quelle a été sa conduite pendant son séjour dans l'établissement.

Ces pièces devront être déposées au Secrétariat général, avant le 5 mai, terme de rigueur.

Les candidats auront à subir un examen dont le programme est réglé ainsi qu'il suit :

Examen écrit.

- 1° Une page d'écriture faite sous la dictée ;
- 2° La même page recopiée à main posée ;
- 3° Rédaction d'une note ou d'une lettre sur un sujet donné ;
- 4° Formation d'un tableau conforme à un modèle donné ;
- 5° Deux problèmes d'arithmétique élémentaire.

Examen oral.

Question sur la grammaire française. Solution de plusieurs problèmes d'arithmétique élémentaire.

Notions sur la géographie et l'histoire de la France.

Lecture et explication d'un texte.

Le postulant pourra être examiné sur les autres matières désignées par lui, ainsi que sur les connaissances qu'il peut avoir du droit administratif.

Les expéditionnaires de la Préfecture peuvent prendre part au concours. Si l'un d'eux obtenait le numéro 1 par ordre de mérite, son traitement serait porté au chiffre de 700.

Dans ce cas, le candidat étranger à l'administration qui aurait obtenu le numéro 2, serait admis dans les bureaux en qualité d'expéditionnaire, avec un traitement de 600.

Fait à Cahors, le 18 avril 1883.

Le Préfet du Lot,
G. GRAUX.

M. le général de division en retraite **Jeannin-gros** est chargé, cette année, par le ministre de l'instruction publique, d'inspecter dans les lycées, collèges et écoles communales, l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires.

On nous écrit de Belfort :

Monsieur le Rédacteur,

Voudriez-vous bien insérer dans votre estimable journal, le fait suivant qui en se répandant pourrait devenir très-profitable et que vous pourriez intituler :

UNE BONNE ŒUVRE A L'ÉCOLE

C'était la veille de Pâques, à Belfort, comme un peu partout, les enfants devaient avoir des habits neufs pour la grande fête. Un seul allait faire exception à la règle; sa mère veuve et chargée de famille ne pouvait lui donner que des haillons. Eh bien, il n'en sera pas ainsi et vos aimables lecteurs verront combien il est facile d'éveiller la charité chez les parents. Quelques jours avant Pâques, profitant d'une absence du pauvre petit, je fais aux élèves, un tableau assez triste de sa situation, tout en leur indiquant le moyen de lui rendre sa part de gâté. Je tâchai de faire vibrer en eux les cordes de la générosité. Mon attente ne fut pas trompée, le lendemain chacun apportait son obole. Je m'empressai d'utiliser ces petites aumônes et pour la première fois, peut-être ce pauvre déshérité allait avoir des habits neufs. Quelle ne fut pas ma satisfaction le jour de Pâques, de voir qu'une joie égale se peignait sur les fronts radieux des donateurs et du donataire.

Un tableau, destiné à perpétuer le nom des jeunes bienfaiteurs, restera appendu au mur de l'école.

Je souhaite de grand cœur que les exemples se renouvellent partout où le besoin s'en fera sentir, et nos jeunes générations grandiront portant imprimé dans l'âme, cette règle humanitaire : la charité commune.

Veuillez agréer, etc.

COULON,
Instituteur à Belfort.

PLUS DE PANIQUES.

On s'est souvent demandé à quoi il fallait attribuer les paniques de bestiaux qui, presque toujours, sont cause de nombreux et cruels accidents : jusqu'à présent aucune explication n'a été donnée.

Il nous semble que le moyen le plus facile d'éviter ces paniques serait d'obliger, par arrêté municipal, tout conducteur de bestiaux d'attacher solidement sa bête dès son arrivée sur le champ de foire.

LE TEMPS QU'IL FAIT.

Depuis deux jours, le vent du sud-est a soufflé en tempête avec une violence extrême : néanmoins et à part les nuages de poussière qu'il soulevait la journée d'hier a été assez belle. Ce matin, le ciel est couvert, le vent s'est calmé et la pluie semble prête à tomber.

Il serait fort avantageux, pour l'agriculture que quelques ondées vissent rafraîchir la terre et les plantes desséchées par le vent.

Toutes les récoltes, la vigne, les fourrages et les arbres fruitiers s'en trouveraient bien. La préparation même des terres pour les semis tardifs tels que maïs, haricots, pois etc., et généralement toutes les graines fourragères, deviendrait beaucoup plus facile.

Espérons que les souhaits de l'agriculture, seront réalisés et que nous pourrons annoncer bientôt les heureux effets de la pluie demandée.

Un projet de mobilisation de la propriété foncière, sera soumis à la rentrée des Chambres, au groupe d'études des questions agricoles et foncières par **M. Fleury**, député de l'Orne.

Ce projet, en relevant la valeur de la propriété foncière, aurait, dans la pensée de son auteur, pour but de créer des ressources budgétaires nouvelles et de permettre à l'Etat de donner des encouragements considérables à l'agriculture.

Nous nous définons fortement de ces prétendus sauveurs de l'agriculture et de la propriété. Au surplus, il faut attendre la publication du projet pour en juger.

(Moniteur des actionnaires.)

Les journaux italiens se livrent à une véritable charge à fond contre les pièces de 5 francs étrangères en argent; ils en réclament à grands cris la démonétisation à bref délai sur toute l'étendue du territoire de la Péninsule.

Ces journaux ignorent, ou feignent à dessein d'ignorer, qu'aux termes de la convention latine, l'Italie doit, de même que chacune des autres nations contractantes, accepter, comme argent de circulation ayant pleine force légale, les pièces de 5 francs des autres puissances signataires de ladite convention.

Tous les préfets viennent de recevoir une circulaire ministérielle leur prescrivant de faire rigoureusement interdire l'affichage du Manifeste du prince Napoléon dans les communes de leur département, et de faire diriger des poursuites contre tout individu qui contreviendrait à cet ordre formel.

Le *Télégraphe* annonce que le ministre de la guerre a prescrit une enquête au sujet de l'affaire du lieutenant-colonel **Bastidon**, du 50^e de ligne, à Périgueux, qui se serait livré à un acte de brutalité envers un de ses subordonnés.

On annonce que le duc de Périgord, prince de Chalais, décédé récemment, laisse par testament à l'hospice de Chalais un legs de 100,000 fr., le château de Chalais et toutes ses propriétés territoriales situées dans la Charente et la Dordogne.

D'après le vœu du testateur, le château devrait être transformé en un asile de vieillards des deux sexes, dans lequel seront admis les nécessiteux nés sur le territoire des communes où se trouvent ses propriétés.

Si ce legs n'était pas accepté par l'hospice de Chalais, il ferait retour à **M. le prince d'Arenberg**.

Une curieuse vente a eu lieu avant-hier, à la gare des marchandises du chemin de fer du Nord, par les soins du directeur des domaines du département de la Seine.

Il y a six mois environ, un expéditeur incon-

no, déposa dans une des gares du réseau, quarante fûts de vin, valant 4,000 fr.; la feuille d'envoi mentionnait que le destinataire viendrait prendre livraison en gare.

Or, depuis l'époque de l'envoi, personne n'est venu chercher ces vins, et malgré de nombreuses recherches, il n'a pas été possible de découvrir l'auteur de cette expédition.

Le liquide étant de bonne qualité et représentant une assez grande valeur, on se perd en conjectures pour savoir comment un négociant a pu oublier une quantité aussi considérable de marchandises.

On suppose que l'envoyeur est le même que celui qui devrait venir en prendre livraison et que probablement, il sera mort subitement. Dans ce cas, il faut croire qu'il n'a pas de famille, car nul n'a fait de réclamation.

Dans tous les cas, le produit de la vente sera versé à la Caisse des dépôts et consignations, à la disposition de qui de droit, prélèvement fait des frais de transport, des droits d'entrée et de ceux de magasinage pendant six mois.

Avis

Un Percepteur en résidence à Cahors, demande un commis.

S'adresser quai Ségur d'Aguesseau, 11.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. J. MORVAND

Dimanche 22 avril 1885.

Représentation de M^{lle} Marlard, 1^{re} chanteuse

LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Opéra comique en 4 actes, mus. de Planquette.

Dernières Nouvelles

Commission de la Conversion

Sur 11 membres dont se compose la commission ée, sept, MM. Lebaudy, Naquet, Pronst, Félix Faure, Rousseau, Cirier, Ribot, sont favorables au projet du gouvernement; trois autres, MM. Allain-Targé, Rouvier et Germain, sont partisans de la conversion en 3 0/0; un seul, M. Lefèvre, est hostile à toute conversion.

La Commission de la conversion a constitué ainsi son bureau: président, M. Allain-Targé; secrétaire, M. Félix Faure. Les commissaires ont exposé ensuite l'opinion de leurs bureaux respectifs.

Marseille, 19 avril.

Dans l'après-midi a eu lieu dans la salle de l'Eldorado, sur la convocation d'un groupe dissident, une réunion composée d'un millier de grévistes environ.

L'assemblée repoussant toute transaction, a voté à l'unanimité le maintien de la Grève générale.

La séance a été levée aux cris de: Vive la grève!

On dément le bruit relatif à une prétendue maladie du président de la République.

M. Grévy a présidé ce matin le conseil des ministres.

Il a également fait dans l'après-midi une longue promenade au bois de Boulogne.

Judi, à l'Académie française, a eu lieu la réception de Mgr Perraud, évêque d'Autun.

Paris, vendredi, 20 avril.

Le prince Krapotkine est gravement malade à Clairvaux.

Beaucoup de journaux estiment que la conversion est trop étroite et préféreraient la réduction à 3 0/0.

Le journal *Les Débats* critique vivement le projet de M. Tirard, qu'il trouve mal conçu, mal préparé, et impolitique.

Bourse de Paris.

Cours du 21 Avril.

Rente 3 p. %	78.35
— 3 p. % amortissable.	79.60
— 4 1/2 p. %	109.25
— 5 p. %	110.75

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 19 avril 1885

La conversion pèse de plus en plus lourdement sur les cours du 5 0/0, ils viennent de descendre à 112.62. Les 3 0/0 sont peu offerts; il reste, l'ancien à 79.35, l'amortissable à 80.45.

Les institutions de Crédit sont assez fermes, la Banque de France à 5.390, le Fancier à 1,345, la Banque de Paris 4,055.

Les Chemins se sont alourdis; le Lyon fermait à 1,567, le midi à 1,120, le Nord à 1,900, l'Orléans à 1,255.

On est ferme sur le Suez à 2,545, sur le Gaz à 1,437, sur le 5 0/0 Italien à 91,25 sur le 5 0/0 Turc à 12 02, sur l'Unifiée Egyptienne à 385, sur la Banque Ottomane à 756.

Le bilan de la Banque de France constate une augmentation de 7,116,000 fr. dans l'encaisse métallique, de 2,710,000 fr. dans les avances, de 5,120,000 f. dans les Comptes du Trésor de 8, 869,000 fr. dans la circulation, de 702,000 fr. dans les bénéfices; le Portefeuille a encore diminué de 25,733,000 fr.

L'assemblée générale des actionnaires du Crédit industriel et commercial, tenue le 17 courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1882 et fixé le dividende à 18.55 par action. Un acompte de 9.28 ayant été payé en novembre, solde de 9.28 sera mis en répartition à partir du 5 mai.

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 11 avril, a prononcé la déclaration de faillite de la Société des briqueteries et tuileries mécaniques de Moissac, M. Levrier a été nommé juge commissaire et M. Lisoly, rue Saint-André-des-Arts, 33, syndic provisoire.

Variétés

l'Algérie

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

III

ALGER VU DE LA MER. — LE DÉBARQUEMENT.

Quand la mer est belle et la traversée heureuse (ce qui n'a pas été notre cas) on arrive souvent à Alger, vers deux ou trois heures du matin.

La ville se montre alors aux regards éblouis avec ses milliers de lumières, montant par étages des Quais jusqu'à la Casbah. On dirait une cascade de feu. C'est admirable au premier coup d'œil, mais ce spectacle ne change pas et manque de cette variété qui est « tout le secret de plaire ». On ne tarde pas à s'en lasser.

Combien j'aime mieux l'aspect de la Cité au soleil levant.

Quand on arrive de nuit, on ne distingue que les phares de la côte, et parfois, si la lune brille, la masse sombre de la terre qui surgit dans le lointain.

Avec le jour, au contraire, on jouit de la vue de cette baie qu'on peut, sans exagération, comparer au fameux golfe de Naples; et on passe, à mesure qu'on avance, par une série des plus variées de paysages inattendus et pittoresques, d'étonnements et d'enthousiasmes.

C'est un feu d'artifice dont Alger est le bouquet.

On voit d'abord la pointe Pescade, avec son fortin démantelé et ses roches creusées par les flots, dominée par le Sahel qui tombe brusquement dans la mer et ne forme jusqu'à Alger qu'une succession de pitons, coupés par d'étroites et profondes vallées, au dessus desquelles s'élève jusqu'à quatre cent douze mètres le Djebel Bouzaria, (en arabe, la montagne aux graines, le père des récoltes).

Etroitement resserré entre la mer et les collines, apparaît le joli village de Saint-Eugène qui n'est que le prolongement du faubourg Bal el Oued. Puis, à l'extrémité d'un promontoire, se dresse la chapelle de Notre-Dame d'Afrique, gracieuse imitation de l'architecture mauresque, dont la blanche coupole se détache « comme à souhait pour le plaisir des yeux » sur le fond verdoyant d'une terre fertile et admirablement cultivée.

Derrière ce promontoire, s'ouvre une vallée profonde et pleine d'ombre qu'on a appelée « le Frais Vallon. »

De l'autre côté de ce ravin, sur un nouveau contrefort, en face de Notre-Dame d'Afrique, surgit la Cité dont on aperçoit toute la partie Nord, Alger la guerrière, Alger la bien gardée, comme disent les indigènes. Et c'est avec raison qu'ils la nomment ainsi. Du cap Sidi et Kettani jusqu'au sommet de la montagne, c'est

un ensemble formidable de remparts et de bastions. En haut, se dessinent vigoureusement et en grandes lignes le quartier des Tagarins, la caserne d'Orléans, l'ancienne citadelle turque et les batteries de la prison civile dont les canons allongent à travers les embrasures leurs noires et énormes gueules qui commandent et menacent la mer. Derrière ces fortifications, les anciennes murailles élevées par les deys, et de lourdes bâtisses mauresques semblent former une seconde enceinte, tandis qu'au dessous la masse monumentale du Lycée, l'Arsenal et le Fort-Neuf attirent les regards par leur ensemble imposant.

Le navire se rapproche de la côte, longe le mur épais qui supporte le boulevard des Palmiers, et arrive à l'entrée du port.

C'est de là qu'on peut contempler Alger dans toute sa splendeur.

En bas c'est la ville française, avec ses maisons ou plutôt ses vastes palais à l'européenne, aux larges et nombreuses ouvertures, avec ses places, ses rues, ses boulevards. En haut et à droite c'est la ville arabe, bizarre enchevêtrement de constructions mystérieuses, de cubes blancs ou peints en couleurs tendres que couronne la Casbah aux murailles grisâtres, aux embrasures vides, et que domine dans le lointain une verte montagne. Au centre, c'est le fort de l'Empereur, le Bordy Mouley Hassan, massive forteresse, émergeant d'un fouillis de verdure, dans une admirable situation. A gauche enfin, l'œil se repose avec plaisir sur les côtes de Mustapha, immense jardin émaillé de villas somptueuses. On aperçoit à la fois le Sahel qui s'abaisse, par une pente presque insensible, jusqu'à l'embouchure de l'Harrach; derrière le Sahel, l'Atlas estampé par la brume, et au fond du paysage, dans un vague éloignement, les cimes neigeuses du Djurjura.

Et maintenant, si vous éclairez ces collines et cette mer des pâles lueurs de l'aube, ou si vous les illuminez des rayons d'or du soleil levant, songez à l'effet que produiront cette variété d'aspects, cette diversité de couleurs, et le spectacle de cette baie qui n'a pas moins de quarante kilomètres de pourtour.

C'est un panorama vraiment féerique et qu'on ne se fatigue pas de contempler.

Pour ma part, je l'ai revu souvent, soit de l'extrémité du Môle, soit de la poupe d'un de ces bateaux maltais ou espagnols qui ne cessent de sillonner la rade et, pour une modique somme, vous font faire une promenade aussi agréable qu'hygiénique.

Assis au pied du musoir du Nord, sur un de ces blocs en béton aggloméré dont on a construit l'immense jetée qui ferme et protège ce port de neuf cent mille mètres, j'ai admiré cette vue par tous les temps. Tantôt au lever du jour, je suis allé revoir la blanche Cité telle qu'elle s'est d'abord présentée à mes regards; tantôt par un soleil brillant, j'ai supporté avec peine l'éclat de ces murailles qui renvoient les rayons comme un miroir; tantôt, par un ciel gris, à travers une lumière plus douce et comme tamisée, j'ai contemplé ce merveilleux ensemble.

J'ai même remarqué, à ce moment, que les détails se montraient mieux et que les maisons arabes se détachaient avec plus de relief entre la verdure qui les domine et les grandes constructions modernes qui paraissent les soutenir.

Ce sont là des impressions qui durent et des souvenirs qui ne s'effacent pas.

On a du reste, au sujet d'Alger, épuisé toutes les formules d'admiration et toutes les comparaisons possibles. Sous ce rapport, l'enthousiasme des européens ne le cède en rien à l'émphase des indigènes.

D'après les poètes et les touristes, c'est: un escalier de géants; un lion énorme accroupi sur un morne; un fantôme aux formes indécises; un grand encensoir d'argent qui fume encore; un brouillard; une vapeur.

J'en passe et des meilleures, pour dire avec l'éminent géographe Mac-Carthy: « Quelles que soient les modifications profondes qu'il a subies, quels que soient les agrandissements dont il a été l'objet, Alger conserve sa grande physionomie générale. C'est toujours ce triangle, plus vaste aujourd'hui qu'autrefois, dont on a comparé l'aspect, vu de loin, à une carrière de pierre en exploitation, qui, de très-loin, m'a toujours rappelé celui d'un burnous de laine blanche étendu, le capuchon en haut, sur la pente d'un coteau verdoyant. »

Mais nous voilà dans le port. Le navire s'arrête, et aussitôt il est entouré par les bateliers qui font le service du débarquement. Les nacelles se pressent aux pieds de l'échelle que les matelots ont abaissée; leurs conducteurs se disputent et s'arrachent presque les passagers. Maltais, Espagnols, Juifs, Arabes, tout ce monde tempête et s'injurie. On dirait qu'ils vont en venir aux mains.

Nous nous installons dans un canot que dirige un vieux Bédouin à la barbe blanche et inculte, au teint de bistre, aux sordides hailons. En quelques minutes, nous sommes sur le Quai, et nous regardons avec surprise les voûtes qui supportent le grand Boulevard, et qui, sur une étendue de deux mille mètres, servent à la fois d'ornement et de défense à la ville.

Après les formalités toujours ennuyeuses de la douane, nous rassemblons nos paquets et nos malles. A peine sortis de l'entrepôt, nous avons un assaut à soutenir. Tout à l'heure, les bateliers se disputaient les voyageurs; ici, les Biskris pillent les bagages. Une horde de portefaix au teint basané, figures qu'on n'aimerait pas à rencontrer au coin d'un bois, se précipitent sur vous. L'un prend une valise, l'autre un carton; celui-ci un sac de nuit, celui-là une cage à perruches; le tout entremêlé de cris. Il faut veiller sur ses effets et aussi sur ses voisins, car l'Arabe est essentiellement voleur. Il n'a rien à apprendre du plus habile pick-pocket, et pendant que les uns vous tiraillent en tout sens, de manière à vous écarteler, les autres cherchent le moment opportun pour plonger une main crasseuse dans une poche mal fermée. Tromper un rousi, le dépouiller, le tuer même, c'est encore pour la grande majorité des musulmans faire acte de bon croyant et œuvre agréable à Mahomet. Nous ne tarderons pas à nous en apercevoir.

Les douaniers et les gardiens de la paix parviennent enfin, non sans administrer quelques bourrades, à mettre le holà et à nous arracher aux griffes de ces Harpies d'un nouveau genre. Nous recueillons nos bagages épars et nous montons dans une de ces affreuses voitures, mal suspendues et mal attelées, qu'on décore ici du titre de calèches.

Au bout d'un quart d'heure, nous entrons au logis, heureux de nous reposer de ces émotions et de ces fatigues, et gardant de notre voyage un profond et durable souvenir.

J. B.

LE DOCTEUR CHOFFÉ offre gratuitement à nos lecteurs son *Traité de Médecine pratique* (8^e édition). Il y expose sa *Méthode* consacrée par 10 années de succès dans les hôpitaux pour la guérison de toutes les *maladies chroniques*: (Hernies, hémorroïdes, goutte, phthisie, asthme, cancer, obésité, maladies de vessie, de matrice, de l'estomac, du cœur, de la peau etc.) Ecrire, quai St-Michel, 27, Paris.

PLUS DE DOUTE POSSIBLE

Il n'y a pas 10 jours que nous avons raconté ici une guérison remarquable, obtenue par les Pilules Suisses, et nous avons de nouveau le plaisir de communiquer à nos lecteurs un fait semblable. M. Brifataux, à Valenton (S. et O.), écrit à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris: Veuillez m'envoyer par retour du courrier une troisième boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50. Je suis atteint depuis 8 ans, de rhumatismes chroniques; j'ai fait usage de tous les remèdes possibles, je ne me suis jamais trouvé aussi bien; je dirai même que j'éprouve une très grande amélioration depuis que je fais usage de vos Pilules Suisses. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je m'en trouve heureux et combien je vous en suis reconnaissant.

Extrait du journal de Médecine de la Grande Bretagne, 3 mars 1877; « Le **FER DIALYSÉ BRAVAIS** est une solution neutre de peroxyde de FER sous la forme colloïdale, tout acide ayant été écarté, par la dialyse, et elle peut-être considérée comme étant celle qui de toutes les solutions faites jusqu'ici, approche le plus de la forme sous laquelle le fer existe dans le sang.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n° 46, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal de voyages.* — Sommaire de la 1162^e livraison (21 avril 1883). — Voyage d'une Parisienne dans l'Himalaya occidental (le Koulou, le Cachemire, le Balistan et le Drás), par M^{me} de Uffalvy-Bourdon, officier d'académie. — 1881. — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de G. Vuiller, E. Zier, Taylor, E. Ronjat, A. Deroy et D. Lancelot. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. *Sommaire de la 542^e livraison (21 avril 1883).* TEXTE : La peau du tigre, par Louis Rousselet. — Les jeux de tir, par Frédéric Dillaye. — Un calcul amusant, par A. Bertalisse. — Cloches et sonneries, par M^{me} de Vitt née Guizot. — L'observatoire de Paris, par Albert Lévy. — Dessins : Tofani, Fritel, Riou, Zier. — Bureaux à la librairie Hachette, et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Librairie J. GIRMA, à Cahors

VIENT DE PARAITRE LA 14^e LIVRAISON
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
DE LA
PROVINCE DE QUERCY
DE GUILLAUME LACOSTE

Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8^o, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix : 18 fr. — Payables 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.

Prix de la livraison 50 centimes

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescience. LÉON PEYLET, Instituteur à Eynançais (Haute-Vienne).

No 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,625. — Avignon. La Revalescience du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 41.

Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescience qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 16; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT
MENIER

Exiger le véritable nom

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le Dictionnaire universel de Lerrouse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

Maison de confiance

O. DELORD

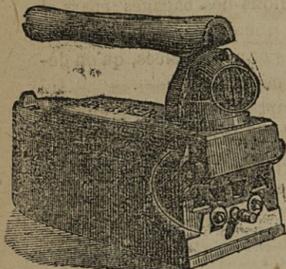
Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apiéceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosse, imperméable à l'eau.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bons au Goudron du D^r GRAMONT. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le **Bonbon GRAMONT** fond de suite et soulage immédiatement. Prix; la boîte 1 fr. 75 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus. Dépôts à Cahors, pharm. ESCROUZAILLES.

MACHINES A COUDRE
De la Maison **BARIQUAND et Fils**
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

On demande à louer à Cahors avec bail

UNE MAISON

Avec grand rez-de-chaussée disposé pour magasin, située à proximité du marché et de préférence formant encoignure sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.

Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à M. A. BOISSAU, rue Disly, à COGNAC (Charente).

LA
VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

Propagande républicaine et agricole

18^e année

18^e année

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF :

P. JOIGNEAUX & Eug. LIÉBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Vous-êtes-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa *Petite Correspondance*, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la *Gazette du Village*, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

A LOUER

Présentement

UN APPARTEMENT

DE SIX PIÈCES

AUX TILLEULS,

Rue du Lycée, 27.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de LA BAYE DE SOULAC (Gironde)
Donn. MAGUENON, Précur.
2 Médailles d'Or, Exposition 1875, les plus hautes récompenses
INVENTÉ EN 1373
PAR LE BÉNÉDICTIN
FRANÇOIS DE SÉGUIN
Ph. 24, 18 fr. — Poudre, boîte, 1 fr. 25. — Eau, boîte, 2 fr.
M^{re} fondée en 1807, rue Haute, 2, Bordeaux.
Agent général : **SEGUIN**, 2, rue Haute, Bordeaux.
Se trouve à Cahors, chez M. BREL, col. leau, nord

Le Propriétaire-Gérant A Layten.

TAMAR INDIEN
GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT

CONTRE

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Congestion cérébrale,

Bile, Manque d'appétit,

Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE

NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants,

Dames enceintes ou en couches,

Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris

et Pharmacies, Boîte 2.50.

VIGNES AMERICAINES

Boutures et racinés de toutes les variétés
Provenant des Propriétés de MM. MIGNONAC et AMADOU
PROPRIÉTAIRES A MONTBAZIN (Hérault)
S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénélon, à Cahors.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS

ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

En ce moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des VINAIGRES supérieurs à base de vin; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du **Coco de Calabre** et **Cerisette**, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la **Teinture française** pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

l'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.